

AVIS D'APPEL A CANDIDATURE

Déploiement de deux centres de ressources territoriaux

pour les personnes âgées à La Réunion :

- **1 dans le bassin de vie Nord**
- **1 dans le bassin de vie Sud**

1. AUTORITE COMPETENTE POUR DELIVRER L'AUTORISATION

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé La Réunion
2 bis avenue Georges Brassens – CS 61002
97743 Saint-Denis Cedex 9

2. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le développement de deux centres de ressources territoriaux à La Réunion vise à positionner les structures porteuses comme des facilitateurs du parcours de santé des personnes âgées du territoire résidant à domicile, ainsi qu'aux professionnels en charge de leur accompagnement par une mission d'appui.

L'enrichissement des missions des structures concernées est également conçu comme un levier pour renforcer l'attractivité des métiers et des parcours professionnels dans le champ du grand âge.

La mission de centre de ressources territorial a, entre autres, pour objectif de permettre aux personnes âgées de rester le plus longtemps possible à domicile grâce à un accompagnement renforcé, lorsque l'accompagnement classique déjà assuré par un service proposant de l'aide ou des soins à domicile n'est plus adapté. Il s'agit ici de développer une alternative à l'entrée en institution.

Les objectifs ciblés par l'Agence Régionale de Santé La Réunion dans la mise en place de deux centres de ressources territoriaux est :

- d'améliorer la qualité, la sécurité et la continuité des soins dispensés aux personnes âgées à domicile ;
- de favoriser le maintien à domicile et limiter l'institutionnalisation ;
- de prévenir la perte d'autonomie ;
- d'améliorer la coordination ou d'apporter une expertise aux acteurs impliqués dans la prise en charge des personnes âgées ;
- de promouvoir une coordination et une mutualisation territoriale des ressources.

Le présent appel à candidature vise à permettre d'engager le déploiement de deux centres de ressources territoriaux : un sur le territoire Nord et un sur le territoire Sud de La Réunion.

3. CADRE JURIDIQUE

- Code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 313-1-3, L. 313-12-3, D. 312-7-2 et D. 312-155-0 ;
- Décret n° 2022-731 du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territoriaux pour personnes âgées et au temps minimum de présence du médecin coordonnateur en établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes ;
- Arrêté du 27 avril 2022 relatif à la mission de centre de ressources territoriaux pour les personnes âgées ;
- Instruction n° DGCS/SD3A/2022/113 du 15 avril 2022 relative à l'appel à candidature portant sur le déploiement de la mission de centre de ressources territorial pour les personnes âgées.

4. CAHIER DES CHARGES

Le cahier des charges est disponible en annexe 1 du présent avis d'appel à candidature.

5. PUBLICATION ET CONSULTATION

Le présent avis d'appel à candidature fait l'objet d'une publication sur le site de l'Agence Régionale de Santé La Réunion : <http://www.lareunion.ars.sante.fr>

Les documents et informations relatifs à l'avis d'appel à candidature sont également consultables et téléchargeables sur le site de l'ARS La Réunion.

Les candidats peuvent solliciter des précisions complémentaires par messagerie électronique à l'adresse suivante : christine.fontaine@ars.sante.fr

6. MODALITES D'INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Les projets seront analysés par les services de l'Agence Régionale de Santé La Réunion.

L'instruction des dossiers se fera sur la base de la grille figurant en annexe 2.

La vérification des dossiers reçus portera sur la régularité administrative et la complétude du dossier, et sur l'éligibilité du projet au regard des critères minimums spécifiés dans le cahier des charges.

Tout dossier incomplet ou parvenu après la date limite de dépôt des dossiers sera déclaré irrecevable.

7. COMPOSITION DU DOSSIER DE CANDIDATURE

Le candidat doit soumettre un dossier complet, conformément au modèle de dossier de candidature joint en annexe 3 et téléchargeable sur le site internet de l'ARS La Réunion.

Il devra comporter entre autres :

- un diagnostic du territoire d'intervention choisi, fondé sur un état des lieux de l'offre de services

- et de santé de ce territoire et une cartographie des acteurs ;
- le modèle d'organisation choisi ;
 - les partenariats prioritairement mis en œuvre ;
 - les actions retenues pour les volets 1 et 2 ainsi que leurs conditions de mise en œuvre ;
 - les actions susceptibles de relever de la mission de centre de ressources territorial et faisant l'objet d'un financement par ailleurs ;
 - un budget prévisionnel.

8. CALENDRIER DE L'APPEL A CANDIDATURE

Le calendrier de mise en œuvre de cet appel à candidature est le suivant :

- Dépôt des dossiers : du 26 mai au 28 août 2023
- Instruction : septembre 2023
- Notification des décisions : octobre 2023

Il est prévu une ouverture des deux centres de ressources territoriaux au dernier trimestre 2023.

9. MODALITES DE DEPOT DES CANDIDATURES

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature complet uniquement par voie dématérialisée sur la boîte mail suivante : ars-reunion-aap-aac-ami@ars.sante.fr

Le candidat fera figurer en objet « Candidature AAC Centre de ressources territorial ».

La date limite de réception des dossiers est fixée au lundi 28 août 2023 à 23h59 (horaire d'arrivée de l'email dans la boîte dédiée faisant foi).

Fait à Saint-Denis, le 25 mai 2023

P/ Le Directeur Général de
l'Agence Régionale de Santé La Réunion

Le directeur général adjoint


Etienne BILLOT